

FORMULAIRE DU RAPPORT D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DE L'EXPERT-CONSEIL (FRÈRE)

Se référer au formulaire CDL81 pour obtenir les lignes directrices

Type de rapport FRÈRE

N° du marché :	N° du projet :	N° de référence du client :	
Description du marché :			
Nom de l'entreprise de l'expert-conseil :		Nom commercial de l'entreprise – Même que le nom commercial, ou :	
Adresse postale complète de l'entreprise :			
REPRÉSENTANT DE CDC		RENSEIGNEMENTS SUR LE MARCHÉ	
Nom :	Coût de l'attribution du marché :	Date d'attribution du marché :	
N° de téléphone :	Coût provisoire :	Date d'achèvement provisoire des travaux :	
Adresse électronique :	Coût final :	Date d'achèvement des travaux :	
Les critères suivants doivent être évalués en prenant au moins en compte les considérations énumérées dans l'annexe A.		Nombre de rectificatifs :	
ADMINISTRATION ET GESTION		CATÉGORIE	ÉCHELLE
		Inacceptable	0-5
		Non satisfaisant	6-10
		Satisfaisant	11-16
		Supérieur	17-20
QUALITÉ DU TRAVAIL, DE LA CONCEPTION ET DES ÉTUDES			
		Inacceptable	0-5
		Non satisfaisant	6-10
		Satisfaisant	11-16
		Superior	17-20
DÉLAIS			
		Inacceptable	0-5
		Non satisfaisant	6-10
		Satisfaisant	11-16
		Superior	17-20
CONTRÔLE DES COÛTS			
		Inacceptable	0-5
		Non satisfaisant	6-10
		Satisfaisant	11-16
		Superior	17-20
QUALITÉ DES SERVICES DURANT LA PHASE DE SOUMISSION ET DES SERVICES DURANT LA PHASE DE CONSTRUCTION, ET QUALITÉ DES RÉSULTATS			
		Inacceptable	0-5
		Non satisfaisant	6-10
		Satisfaisant	11-16
		Supérieur	17-20
SÉCURITÉ INDUSTRIELLE			
		Inacceptable	0-5
		Non satisfaisant	6-10
		Satisfaisant	11-16
		Supérieur	17-20
		Total des points :	
		Pourcentage de la cote totale :	
Commentaires généraux :			
Représentant de CDC			
Nom :	Titre :	Signature et date :	

ANNEXE A – CRITÈRES MINIMUMS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

ADMINISTRATION ET GESTION DE MARCHÉ

Voici l'évaluation de la façon dont le projet a été géré, y compris l'exécution du projet et la prestation de l'ensemble des services d'expert-conseil. La mesure dans laquelle l'entreprise assume efficacement la gestion des travaux a une incidence directe sur les services que doivent fournir les clients. Les éléments à prendre en considération sont les suivants :

- Administration du marché – exactitude
- Prestation d'un service complet, fiable et efficace de manière souple, ordonnée et « sans surprise »
- Bonne compréhension du rôle de l'expert-conseil dans le contexte de l'environnement opérationnel du client et compte tenu des objectifs et des impératifs du projet
- Initiative, jugement et attention dans le cadre de la prestation de services
- Gestion de l'équipe d'experts-conseils : leadership, efficacité, équité et prestation d'un niveau de service adéquat
- Coordination du travail des sous experts-conseils, s'il y a lieu
- Sensibilité aux facteurs externes : connaissance des conditions actuelles dans l'industrie du bâtiment et dans la collectivité locale, et utilisation de cette connaissance dans l'intérêt du projet

QUALITÉ DU TRAVAIL, DE LA CONCEPTION ET DES ÉTUDES

Il s'agit ici d'évaluer la qualité du travail. Les éléments à prendre en considération sont les suivants :

- Compréhension des objectifs et des contraintes du projet
- Profondeur et approche logique en matière d'analyse des problèmes et de recherche de solutions de rechange
- Pertinence du concept et sensibilité au contexte (physique et non physique, image, site, géographie, fonction, client, etc.)
- Exigences fonctionnelles et techniques : efficacité du concept pour répondre aux exigences fonctionnelles et techniques, y compris la souplesse et l'expansion
- Qualités relatives à l'esthétique et à l'espace ou « élégance » technique
- Rendement fonctionnel pour les utilisateurs : efficacité, sécurité, confort, commodité, facilité de fonctionnement et d'entretien, y compris les éléments ou services de soutien à l'architecture et au génie
- Science du bâtiment et techniques d'ingénierie : équipement et procédés de construction, sélection et description des matériaux favorisant la construction efficace et un bon rapport rendement/prix pendant la durée de vie; jugement pour équilibrer l'utilisation de nouvelles technologies et de technologies éprouvées
- Études complètes
- Analyse logique
- Recommandations fermes et fondées
- Clarté de la présentation
- Qualité des documents de travail (complets, exacts et coordonnés)
- Réceptivité aux suggestions de CDC et du client
- Traitement de tous les aspects du processus (toutes les questions techniques, les pouvoirs d'approbation, les procédures du Ministère et de la Société, etc.)

DÉLAIS

Il s'agit ici d'évaluer la planification du temps et du contrôle du calendrier pendant la durée du projet. Il faut tenir compte des conditions indépendantes de la volonté de l'entreprise, y compris du rendement de CDC, de l'entrepreneur et du client. Le gestionnaire de marché doit évaluer si les éléments suivants ont été respectés :

- Présentation de rapports sur l'administration du marché et de rapports d'avancement précis dans les délais prescrits
- Prestation de services conforme aux prévisions à chaque étape
- Effort efficace afin de respecter les étapes et la date d'achèvement prévues dans le marché
- Rapidité d'estimation et surveillance des programmes prix

CONTRÔLE DES COÛTS

Il s'agit ici d'évaluer la qualité de la planification et du contrôle des coûts pendant la durée du projet. Les éléments à prendre en considération sont les suivants :

- Coûts de l'expert-conseil :
 - o Gestion des services d'expert-conseil par rapport à la proposition initiale de l'expert-conseil
 - o Gestion de la conception s'inscrivant dans le budget initial du MDN destiné au projet
- Coûts de construction :
 - o Estimation du projet final de l'expert-conseil par rapport au coût de l'attribution du marché de construction
 - o Application de l'ingénierie de la valeur aux décisions de conception, s'il y a lieu
 - o Équilibre approprié des coûts entre les éléments fondamentaux
 - o Valeur finale du marché de construction par rapport à l'estimation finale de l'expert-conseil (hausse du coût du projet liée à la qualité initiale de la conception)

QUALITÉ DES SERVICES DURANT LA PHASE DE SOUMISSION ET DES SERVICES DURANT LA PHASE DE CONSTRUCTION, ET QUALITÉ DES RÉSULTATS

Il s'agit ici d'évaluer la qualité des appels d'offres et des services durant l'étape de construction. Les éléments à prendre en considération sont les suivants :

- Qualité et présentation en temps opportun des modifications et des addenda durant l'étape des appels d'offres
- Réceptivité aux demandes de CDC
- Qualité des réponses aux demandes de CDC
- Présentation en temps opportun des dessins d'atelier et de l'examen des présentations
- Qualité et présentation en temps opportun des rapports
- L'expert-conseil a-t-il tenu CDC au courant de l'ensemble des activités liées au projet?
- L'expert-conseil a-t-il corrigé les erreurs qu'il a commises en exécutant son travail et fourni des solutions quant à celles-ci, rapidement et sans frais?
- Le travail de l'expert-conseil a-t-il entraîné des retards pour l'ensemble du projet?

SÉCURITÉ INDUSTRIELLE

L'efficacité avec laquelle l'expert-conseil a géré et régi les dispositions relatives à la sécurité industrielle, telles qu'elles sont stipulées dans les documents contractuels. L'entrepreneur a-t-il (ou s'est-il) :

- demandé au personnel de CDC des données supplémentaires, en plus des données normales requises pour un projet des mesures de sécurité industrielle
- fourni un plan de mise en œuvre de la sécurité des services de conception avant le début des travaux
- fourni rapidement le formulaire de demande de permis de visite (DPV)
- coordonné et géré efficacement la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) secondaire, la lettre de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) et les formulaires de DPV pour les sous-traitants
- fourni la documentation de traitement bien avant la date d'expiration des DPV approuvés pour éviter qu'ils ne soient plus valides (le cas échéant)
- conformé aux dispositions de la LVERS et du Guide de classification de sécurité (le cas échéant)
- tenu et documenté des réunions de sécurité relatives au site et a remis le compte rendu de ces réunions à CDC
- fait état d'infractions à la sécurité pendant l'exécution du marché
- immédiatement informé CDC de tout incident lié à la sécurité
- fourni des rapports d'incident suivant un (1) jour ouvrable (le cas échéant)

L'évaluateur doit vérifier :

- si les délais d'obtention de la LVERS secondaire et de la lettre de la DSIC découlent de facteurs hors de contrôle de l'expert-conseil
- si le l'expert-conseil a fait un effort soutenu pour éviter les infractions à la sécurité pendant la réalisation du marché.